



Les agents des centres des pensions doivent être entendus !

La création du Service de Retraites de l'Etat a abouti à la fermeture de la moitié des Centres Régionaux de Pensions, décision unilatérale de la DGFIP, contre l'avis de toutes les organisations syndicales et des personnels concernés.

Le 3 février dernier lors du groupe de travail national sur la réforme des services des pensions, la Direction Générale a une nouvelle fois refusé de prendre en compte les revendications des personnels confrontés à la fermeture de leurs centres et à une réforme infondée dans son ampleur, si ce n'est par les suppressions d'emplois, et qui se révélera inefficace pour le service rendu, irresponsable pour les usagers et calamiteuse pour le quotidien des agents.

Dans les CRP supprimés, non seulement les agents se voient contraints à changer de mission, avec l'obligation de suivre des cycles de formation pour acquérir un nouveau métier mais ont aussi à faire face à une charge de travail supplémentaire afin d'assurer les travaux de migration rendant de plus en plus difficile leurs conditions de travail. Et pour seule reconnaissance, la Direction Générale annonce des mesures d'accompagnement qui garantiraient le maintien à la résidence au besoin en surnombre dans les services de direction.. Pourtant ces engagements restent sans assise et leur concrétisation relèvera de la vigilance des élus du personnel. Par ailleurs, l'administration a décidé de limiter le seul bénéfice de la prime de restructuration (PRS) à une infime partie des agents répondant aux critères d'attribution.

C'est inacceptable!

Quant aux CRP maintenus, devenus désormais Centres de Gestion des Retraites (CGR), transfert massif de nouveaux dossiers sans les effectifs promis et nouvelle organisation du travail créent de grandes inquiétudes sur la qualité du service rendu et sur les conditions de travail des personnels.

S'y ajoute l'absence de lisibilité sur le rôle des différents services du nouveau Service des Retraites de l'Etat entre les CGR le Service des Retraites de Nantes, les centres d'appels téléphoniques.

Nul ne peut nier l'ampleur des contraintes subies par tous les personnels qui n'ont jamais été demandeurs d'une telle réforme et qui doivent maintenant en assurer la mise en œuvre.

Il est donc désormais impératif que la DGFIP reconnaisse enfin les efforts et les qualités professionnelles des agents, ce qui passe par une véritable discussion avec les organisations syndicales pour rouvrir le dossier.

C'est pourquoi, nous, personnels des Centre des pensions exigeons :

- ✓ le renforcement des effectifs dans les CGR maintenus pour répondre à la charge de travail supplémentaire
- ✓ la clarification du rôle entre tous les acteurs du SRE
- ✓ une réelle concertation avec les agents sur les nouveaux modes d'organisation du travail dans les CGR et ceux chargés de l'accueil téléphonique
- ✓ un plan global d'accompagnement social pour les agents de CRP fermés
- ✓ des conditions facilitées pour l'accès à la formation en cas de changement de métier
- ✓ des garanties non limitées dans le temps et pouvant être réellement identifiées par les personnels et leurs représentants dans un suivi en matière de déroulement de carrière, notation, avancement
- ✓ une reconnaissance indemnitaire qui passe par une prime spécifique comme le fut, par exemple, celle attribuée dans le cadre de la suppression de la Redevance.

En l'absence de réponses à ces revendications, les agents des pensions se réuniront en assemblée de personnels pour déterminer ensemble des modalités d'action pour obtenir satisfaction.

Le 22 février 2011

Département : CRP de :

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	SIGNATURE

